



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Lutte et prévention

Question écrite n° 37344

Texte de la question

M Jacques Roger-Machart attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur l'information du public concernant la qualite des eaux. Suite a l'initiative des associations de consommateurs, les pouvoirs publics ont en effet peu a peu mis au point une information de la population relative a la qualite des eaux de baignade du bord de mer. Aussi il lui demande dans quelle mesure il serait possible d'etendre progressivement cette information tant aux eaux des rivieres et des lacs, dans l'optique de la baignade, qu'a celle des eaux distribuees. De plus, les services departementaux de la sante etant progressivement en mesure de disposer de banques de donnees a ce sujet, il lui demande en outre dans quelle mesure il serait techniquement et financierement envisageable que les citoyens puissent avoir acces, par Minitel, aux informations dont ceux-ci pourraient disposer.

Texte de la réponse

Reponse. - Au cours des dernieres annees, les informations relatives a la qualite des eaux de baignade ont ete largement diffusees aussi bien pour les eaux douces que pour les eaux de mer. Au niveau local, il a ete demande aux maires d'afficher les resultats des analyses sur les lieux de baignade ou en mairie. Les directions departementales des affaires sanitaires et sociales dressent en fin de saison des rapports qui font l'objet d'une diffusion locale notamment dans les departements a vocation touristique marquee. Au niveau national, chaque annee sont etablis un rapport de synthese pour les baignades en mer et un pour les eaux douces. Ces documents sont rendus publics lors d'une conference de presse et repris par les medias. Par ailleurs, en 1987, l'ensemble des informations annuelles relatives a la qualite des eaux de baignade en mer a ete introduit sur un serveur accessible par Minitel sous le 36-14 code Infoplage, dans le cadre d'une collaboration etablie entre le ministere charge de l'environnement, le ministere charge de la sante et l'Institut francais de recherche pour l'exploitation de la mer. Deux experiences menees au niveau des departements de l'Herault et de la Somme avec mise a jour de l'information en cours de saison ont complete ce dispositif qui sera reconduit et ameliore pour 1988. Compte tenu de l'interet marque par les citoyens pour cette forme de mise a disposition de l'information, l'etude d'un projet plus global concernant la qualite des eaux de loisir mais egalement celle des eaux destinees a la consommation humaine va etre engagee.

Données clés

Auteur : [M. Roger-Machart Jacques](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37344

Rubrique : Pollution et nuisances

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 février 1988, page 869

Réponse publiée le : 2 mai 1988, page 1914